



POLITIQUE D'ENTREPRISE INTÉGRÉE

(qualité, santé et sécurité sur le lieu de travail, environnement, éthique et social)

La Direction de DINO BIKES S.P.A. est fermement convaincue que la satisfaction du client, la santé et la sécurité au travail, la protection de l'environnement, l'éthique et les aspects sociaux et la prévention de la corruption représentent des valeurs de première importance, Sans cela, il serait impossible de planifier des développements durables, efficaces et durables pour l'entreprise.

La présente Politique d'entreprise, rédigée en application des LIGNES DIRECTRICES SGSL MPI, a comme priorité :

- Le respect et l'application de la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail
- Le respect et l'application de la réglementation en matière de qualité
- Le respect et l'application de la législation environnementale
- Le respect et l'application de la législation et des principes en matière de droits de l'homme, de responsabilité éthique et sociale et de prévention de la corruption.

En partageant avec tout le personnel les principes exposés ci-dessus, la Direction a décidé, pour s'engager dans l'amélioration continue de la gestion des processus qualitatifs, environnementaux, de la sécurité / santé sur le lieu de travail, Éthique et sociale, de mettre en œuvre et de mettre en œuvre un système de gestion, en tenant compte de la nature et de l'ampleur des risques de l'entreprise ainsi que de la spécificité de la structure organisationnelle.

La politique de l'entreprise repose donc sur les points suivants :

- Concevoir, développer, fabriquer et exporter uniquement des produits conformes aux exigences de qualité de nos clients au prix convenu et répondant à toutes les exigences légales et de sécurité en vigueur dans le pays de destination
- Conduire ses activités de manière à sauvegarder les travailleurs, les biens propres et de tiers, l'environnement et la communauté
- Maintien du dynamisme entrepreneurial en vue d'une mise à jour constante selon les exigences du marché et conformément aux principes de durabilité
- Respecter les dispositions législatives et réglementaires obligatoires et volontaires adoptées
- Former, informer et sensibiliser tous les travailleurs en les sensibilisant à leurs obligations, à leurs responsabilités et à l'importance de chacune de leurs actions afin de créer une culture de la qualité et de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement, de la prévention de la corruption et de l'éthique
- Lutter contre les mauvaises habitudes de travail dangereuses en diffusant des comportements sûrs par l'information, la formation et la formation de ses collaborateurs. Mise en œuvre de parcours de formation ciblés, pour le maintien et l'amélioration des compétences du personnel de l'entreprise
- Identifier continuellement les dangers présents dans l'activité et évaluer de manière anticipée les risques pour chaque nouvelle activité et/ou processus afin d'adopter des solutions capables de prévenir les plaintes des clients, les incidents environnementaux, les accidents et/ou les pathologies professionnelles
- Maintenir un environnement de travail sûr pour tout le personnel impliqué, qui garantit le respect de la SSL et la protection de l'environnement, en s'engageant vers une amélioration continue – En particulier, les machines/installations/équipements, les lieux de travail, les méthodes opérationnelles et les aspects organisationnels sont choisis/réalisés de manière à sauvegarder la santé des travailleurs, les biens de l'entreprise, les tiers et la communauté dans laquelle l'entreprise opère
- Vérifier en permanence la mise à jour de l'évaluation des risques et des dangers pertinents et le niveau de réalisation des objectifs



- Prendre toutes les mesures possibles pour prévenir les situations de risque et les dommages aux personnes/objets/environnement qui pourraient être causés par les activités
- Faire des enquêtes sur les incidents éventuels afin d'en identifier les causes, de vérifier le respect des procédures/contrôles et d'éviter qu'ils ne se reproduisent
- Evaluer à l'avance l'impact sur le SSLL, l'éthique et l'environnement de nouveaux processus, produits, services
- Impliquer et consulter les travailleurs également par l'intermédiaire de leur représentant pour la sécurité et du Comité d'éthique
- Assurer le respect des exigences et des attentes des clients par :
 - Continuité de la relation avec le client en fournissant une assistance ponctuelle grâce à l'application du système intégré
 - Traitement des signalements et des plaintes par les clients avec une évaluation critique par la direction et/ou les responsables de processus qui reçoivent de tels signalements afin d'évaluer les possibilités d'amélioration des produits ou services offerts
 - Suivi de votre satisfaction et de vos conseils
 - Transparence maximale en ce qui concerne l'information sur le produit offert
- Prévenir par tous les moyens les accidents et les maladies professionnelles, y compris grâce à la participation active des employés et des collaborateurs internes et externes pour améliorer les processus internes et les environnements de travail
- Surveiller en permanence l'environnement dans lequel il opère afin d'identifier les attentes et les besoins des clients et des autres parties prenantes
- Identifier, évaluer et gérer les risques, qu'ils soient des menaces ou des opportunités, qui peuvent affecter négativement ou positivement les performances de l'entreprise
- Adopter des procédures opérationnelles pour la gestion des urgences liées à la sécurité ou aux incidents environnementaux et pour les aspects éthiques et sociaux
- Viser à une amélioration continue des niveaux de gestion de la qualité, de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail et de l'éthique grâce à la mise à jour continue des éléments technologiques et de gestion
- Sensibiliser les entrepreneurs et les fournisseurs et leur demander de respecter les lois et les engagements en matière de qualité, d'environnement, de sécurité et d'éthique adoptés par l'entreprise
- Création d'un environnement de travail qui permet à ses employés de contribuer avec satisfaction à la réalisation des objectifs de l'entreprise et de reconnaître et de développer avec profit leurs compétences professionnelles
- Définir des objectifs et des indicateurs, en tenant compte dans chaque action/décision prise de tous les aspects pertinents liés à la qualité, à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail et à l'éthique et les surveiller par un examen permanent ; évaluer les besoins du client afin de mieux répondre aux exigences, de manière à favoriser la compétitivité de l'entreprise en général
- Maintenir un processus d'amélioration continue de l'efficacité du système de gestion et de ses propres processus
- Protéger le travailleur du point de vue contractuel également par des exigences complémentaires à la CCNL, avec un temps de travail défini et dûment rémunéré, dans le principe de la protection contre le travail des enfants, forcé ou obligé
- Promouvoir la liberté d'association et le droit à la Négociation Collective, afin de reconnaître les droits du personnel et les lois nationales en matière de liberté d'association et de négociation collective
- Respecter chaque travailleur, sans discrimination et en lui garantissant le droit à la personne



- Valoriser les ressources humaines à travers la participation à des cours de formation, orientés aussi à la santé et sécurité professionnelles, entendue comme responsabilité de chacun, pour soi-même et pour les autres
- Maintenir l'organisation attentive à un rôle de protection des droits des personnes les plus faibles ou de ceux qui connaissent le plus directement des situations de malaise et de désavantage
- Combattre les phénomènes de corruption en tout lieu, temps et occasion et interdire toute forme de corruption au sein de l'organisation, en adoptant une approche de tolérance zéro à son égard
- Favoriser et permettre aux personnes de faire des signalements, qui seront traités de manière confidentielle, de manière à protéger l'identité du signalant et des autres personnes impliquées ou mentionnées dans le signalement, à l'exception d'une procédure d'enquêtes. Les représailles sont interdites et l'entreprise s'engage à protéger les représailles contre les personnes qui signalent de bonne foi.

La direction, lorsqu'elle définit et approuve cette politique d'entreprise, veille à ce qu'elle soit :

- Appropriée aux fins de l'organisation
- Communiquée, y compris, mise en œuvre et maintenue à tous les niveaux de l'organisation ; la diffusion à l'ensemble de la structure de l'entreprise est garantie par sa disponibilité et la sensibilisation continue du personnel ;
- réexaminée périodiquement afin de vérifier sa cohérence avec les comportements de l'entreprise, son actualité et son adéquation continue aux schémas certificatifs rappelés ;
- Soutenu par des objectifs mesurables.

Borgo San Dalmazzo, le 04 novembre 2022

La Direction Générale

Sig. LEONE ROBERTO

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Roberto Leone", is written over a faint, stylized version of the DINO Bikes logo. The signature is written in a cursive, flowing style.